

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2011

Réception par le Prefet : 16/12/2011

Publication : 22/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-13-6-4

Séance du jeudi 15 décembre 2011

AMENAGEMENT FONCIER (C442) MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE BALLERSDORF

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-1 en date du 31 mars 2011 portant élection du Président du Conseil Général ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 en date du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente ;
- VU les délibérations du Conseil Général n° 2008-2-6-2 en date du 8 février 2008 portant constitution de la CCAF de BALLERSDORF et n° 2009-11-6-12 portant modification de la constitution de la CCAF de BALLERSDORF en date du 4 septembre 2009;
- VU l'arrêté de nomination du Président du Conseil Général de son représentant en date du 4 juillet 2011;
- VU l'ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de MULHOUSE en date du 21 octobre 2011 portant désignation du président et du président suppléant de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte, d'une part, de la désignation, par le Président du Conseil Général, de son représentant au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BALLERSDORF, opérée par arrêté du 4 juillet 2011, et, d'autre part, de la désignation d'un nouveau président par ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse en date du 21 octobre 2011 ;

- Décide de modifier la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BALLERSDORF en conséquence et approuve sa nouvelle composition et son fonctionnement tels que précisés ci-après.
- * Présidence :
 - M. Max HOFFNER, commissaire enquêteur titulaire
 - M. Gérard OUDIN, commissaire enquêteur suppléant
- * M. le Maire de BALLERSDORF :
 - M. Bernard BOLORONUS
- * Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de BALLERSDORF :
 - M. Jean-Jacques DIETSCH, titulaire
 - Mmes Fabienne ULMANN et Corinne JUNG, suppléantes
- * Membres propriétaires élus par le conseil municipal :
 - MM. Jean BUEB, Michel STUBER et Jean-Claude WIEST, titulaires
 - MM. André HEMMERLIN et Gérard WAMSTER, suppléants
- * Membres exploitants désignés par la chambre d'agriculture :
 - MM. Laurent WIEST, Jean-Luc HAENNIG, Denis NASS, titulaires
 - MM. Christophe GRIENEISEN et Jean HALTER, suppléants
- * Représentant du Président du Conseil Général :
 - M. Alphonse HARTMANN, titulaire
 - M. Georges WALTER, suppléant
- * Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :
 - MM. Jean-Paul LINDER, Raymond PRETAT et Bertrand IVAIN, titulaires
 - MM. Lionel PETER, Edmond HEROLD et Pierre KOEHL, respectivement leur suppléant
- * Un délégué du directeur départemental des services fiscaux :
 - M. Philippe SOEHNLEN
- * Fonctionnaires :
 - Mme Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
 - Mme Viviane FLORANCE et M. Eric LEVASSEUR, suppléants
- * Le juge du livre foncier de la commune siège de la commission :
 - M. Roland REIN
- * Le représentant du délégué territorial de l'INAO :
 - M. Gérard MEYER

A titre consultatif :

- * Un représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de la déviation de la RD 419
- * Un représentant du maître d'ouvrage de la déviation de la RD 419

ARTICLE 3

Un agent des services du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

ARTICLE 4

La commission a son siège à la mairie de BALLERSDORF.

ARTICLE 5

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, le Maire de BALLERSDORF et le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BALLERSDORF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publiée au registre des actes administratifs du Conseil Général du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'r' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions